Envoyé en préfecture le 23/06/2025
Reçu en préfecture le 23/06/2025
Publié le
ID : 081-200034064-20250617-652025-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU MARDI 17 JUIN 2025 à 18H
SALLE DES FÊTES DE VAOUR

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
40	23	34

L'an deux mille vingt-cinq, le 17 juin, à 18 Heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Cordais et du Causse ; dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle des fêtes de Vaour, sous la présidence de Bernard ANDRIEU, Président.

Présents : M. Jérôme Flament, M. Bernard Andrieu, Mme Sandrine Lacroix, M. Jean-Michel Piednoël, Mme. Caroline Breuillard, Mme. Arielle Brun, M. Frederic Ichard, M. Laurent Deshayes, M. Serge Besombes, M. Philippe Woillez, M. Bernard Bouvier, M. Claude Geniey, M. Pierre Paillas, M. Claude Blanc, Mme. Christine Tressols, Mme. Laurence Poillerat, Mme. Delphine Pinczon du Sel, M. Alex Brière, M. Mathieu Amiech, M. Franck Cebak, Mme. Nathalie Mulet, M. Jérémie Steil, Mme Sandrine Céré.

Pouvoirs : M. Serge Dalmières pouvoir à M. Jérôme Flament, M. Bernard Tressols pouvoir à Mme. Sandrine Lacroix, M. Daniel Ganthe pouvoir à M. Alex Brière, M. Patrick Lavagne pouvoir à M. Philippe Woillez, Mme. Nadine Filipe pouvoir à M. Bernard Bouvier, Mme. Sylvie Gravier pouvoir à Mme. Arielle Brun, M. Serge Rouquette pouvoir à Mme. Caroline Breuillard, M. Jean-Philippe Gineste pouvoir à M. Laurent Deshayes, M. Thierry Guiraud pouvoir à Mme. Laurence Poillerat, M. Jean Christophe Cayre pouvoir à M. Franck Cebak, M. Thierry Douzal pouvoir à M. Bernard Andrieu.

Absents et excusés : M. Patrick Montels, M. Jean-Claude Lavi, M. Benoit Ourliac, M. Laurent Vaurs, M. Bernard Rivière, M. Jean-Paul Marty.

65-2025 - DELIBERATION PORTANT SUR LA SIGNATURE DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ET L'ASSOCIATION C'VITAL

Le Président,

Rappelle que lors du conseil communautaire du 8 avril, le conseil communautaire a délibéré favorablement pour verser une subvention à l'association C'vital dans ce cadre il est nécessaire d'autoriser le Président à signer une convention d'objectif et de moyen avec cette association.

La convention porte sur les objectifs fixés par la 4c et les moyens mis en œuvre par chacune des parties pour l'atteinte de ceux-ci. Dans ce cadre l'appui financier de la 4c portera sur un montant de 26 000 € pour l'association C'Vital

Le Président propose au conseil communautaire de l'autoriser à signer cette convention tel qu'annexée à la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 23/06/2025
Reçu en préfecture le 23/06/2025
Publié le
ID : 081-200034064-20250617-652025-DE

ENTENDU LE PRESIDENT,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention d'objectif et de moyen avec l'association C'Vital.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an, que ci-dessus, au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,

La Secrétaire de séance, **Le Président,**

Philippe WOILLEZ Bernard ANDRIEU

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de son dépôt en Préfecture et de sa publication le 23/06/2025 et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter de cette date